

République Française - Département du var
Ville du Lavandou - Caisse des écoles

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE
DE LA CAISSE DES ECOLES**

SEANCE DU 31 MARS 2021

Nombre de membres élus : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 7

L'an deux mille vingt-deux et le trente-et-un mars à douze heures et quinze minutes,
le Comité de la Caisse des Ecoles du Lavandou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Gil BERNARDI,

Présents : M. BERNARDI Gil, Mme CERVANTES Frédérique, Mme JANET Nathalie, Mme BINOIS Myriam,
Madame GERBE Nicole, Monsieur COLLIN Gilles, Monsieur GOURVENEC Cédric.

Absents excusés : Mme TOUZE Laurence, Mme MOUTET Laurence.

Date de la convocation : 23 mars 2022

N° délibération : 3-2022

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 de la Caisse des Ecoles et les décisions
modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des
dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les
bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné
des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif,
l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant des titres
de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à
toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y
compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections
budgétaires,

Le COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU LAVANDOU
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE avec 7 voix pour.

DECIDE que le compte de gestion du budget de la Caisse des Ecoles dressé pour l'exercice 2021 par le receveur municipal, trésorier de la commune de Hyères, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président Gil BERNARDI

